



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20220322-20220322_62-DE
Reçu le 06/04/2022
Publié le 06/04/2022

N° 20220322-62

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MARS 2022 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 11 mars 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 22 mars 2022 à 18h30, Salle Armstrong – ESPACE – Place St Exupéry 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohamed OULABBI, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Tahar BOUANANE, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Maryse BARGE à Olivier CHAMBON
Atlantique DE LAVERNAY à Christiane SAMSON
Daniel BERTHUCAT à Olivier CHAMBON
Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE
Alexandra VIRLOGEUX à Pépita RODRIGUEZ
Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT
Pierre CONTIE à Catherine PAPUT
Sylvain HERMAN à Stéphane RODIER
Serap ALP à Éric BOUCOURT
Pierre ROZE à Tony BERNARD

Conseillers absents excusés : Jean-Éric GARRET, Ludovic COMBE, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Georges LOPEZ.

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérante : Christine PETRUCCI, Patrice BION, Alain DESCOLS.

Secrétaire de séance : Caroline GUELON

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE
VALIDATION DE L'ANNEXE 6 RELATIVE AUX
« BONUS TERRITOIRE »

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

43

Suppléants ayant voix
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

10

Total votants :

56

AR Prefecture

063-200070712-20220322-20220322_62-DE
Reçu le 06/04/2022
Publié le 06/04/2022

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) du territoire de Thiers Dore et Montagne conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme (CAF 63) est arrivé à échéance au 31 décembre 2021 et ne sera pas renouvelé. Dans le cadre de cette convention, les signataires percevaient la Prestation de Service Enfance Jeunesse (PSEJ).

Pour l'ensemble des équipements (Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, Accueil de Loisirs Sans Hébergement, Relais Petite Enfance...) qui bénéficiaient de la PSEJ, cette prestation allouée par la CAF63 sera intégrée à compter du 1^{er} janvier 2022 aux conventions de Prestations de Services sous la dénomination « Bonus territoire ». Les actions de pilotage qui bénéficiaient de la PSEJ se verront octroyer les « Bonus Territoire » par voie de conventions de subventionnement.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à valider la mise à jour de l'Annexe 6 de la CTG détaillant les équipements et actions de pilotage éligibles aux « Bonus Territoire » au 31 décembre 2021
- **Autorise** le Président à déléguer ladite validation par courrier électronique adressé à la CAF 63, au Directeur Général des Services, à la Directrice Générale Adjointe ou à la Directrice du Pôle Petite Enfance – Enfance.

TOTAL VOTANTS : 56

Conseillers présents : 46

Représentés : 10

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 56

Pour : 56

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

